

Prêt·es pour le Fit for 55 ?



La politique environnementale constitue une **compétence partagée** entre l'UE et les **États membres** : la majorité des décisions sont prises par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE.



L'environnement et la lutte contre le changement climatique occupent une place centrale dans les politiques de l'UE depuis le début du projet européen.



DIRECTIVE OISEAUX 1979



DIRECTIVE HABITATS 1992

Elles ont conduit à l'établissement de Natura 2000, le réseau européen de sites naturels conçu pour préserver la biodiversité.



Depuis 2019, l'UE a réalisé un progrès significatif dans la lutte contre le changement climatique :

2019



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, inaugure le Pacte vert pour l'Europe.

2021



La « loi climat » transpose les objectifs climatiques de l'UE en législation.

2030



L'UE diminue ses émissions de CO₂ de - 55 % par rapport aux niveaux de 1990.

2050



L'Union européenne atteint la neutralité climatique.



Pour atteindre ses objectifs, la Commission européenne a adopté en 2021 le **paquet législatif « FIT FOR 55 »**. Ce dernier a pour but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'au moins

- 55%

d'ici

2030

Les 13 mesures juridiquement contraignantes proposées par Bruxelles comprennent :



Fin de la vente des véhicules diesel et à essence en 2035



Réforme du marché des quotas carbone et élargissement du système aux carburants pour le transport routier et le chauffage des bâtiments



Droits de douane sur les importations de biens en provenance de pays dont les normes environnementales sont inférieures à celles de l'UE



Objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen



Développement de puits de carbone naturels, tels que les forêts, afin d'absorber les émissions excédentaires



Suivez l'actualité pour découvrir l'évolution de ces propositions législatives !